

Mise à jour de la vision stratégique 2030 : Recommandations



Table des matières

Avant-propos	1
Résumé	2
1. Pourquoi mettre à jour la Vision 2030 des forces armées belges ?	3
2. Intérêts vitaux et stratégiques	4
3. Missions	6
4. Combinaison de capacités	9
5. Personnel	14
6. Capacité budgétaire	16
7. Défense - Stratégie de Recherche et développement - Industrie	18
Conclusion	20

Avant-propos

Au mois de décembre 2020, la ministre belge de la Défense, Ludivine Dedonder, a mandaté le colonel Eric Kalajzic (IRSD) et Tanguy Struye de Swielande (UCLouvain) afin qu'ils formulent des recommandations dans le but de mettre à jour la vision stratégique de 2016. Ils ont sélectionné dix universitaires, en respectant l'équilibre linguistique, de genre et académique :

- Sven Biscop (UGent & Egmont Institute)
- David Crikemans (UAntwerpen & KU Leuven)
- Cindy Du Bois (KMS)
- Joseph Henrotin (CAPRI & ISC)
- Jonathan Holslag (VUB)
- Alexander Mattelaer (VUB & Egmont Institute)
- Delphine Resteigne (ERM & UMONS)
- Dorothée Vandamme (UMONS & UCLouvain)
- Nina Wilen (Institut Egmont & Lund University)
- Caroline Zickgraf (ULiège)

Un membre du cabinet, un membre de l'état-major et deux stagiaires ont également participé aux réunions.

Le groupe est intervenu en qualité de groupe d'experts indépendants et s'est réuni physiquement à neuf reprises entre les mois de février et de mai à l'Ecole royale militaire et virtuellement. Avant chaque session, ceux qui le souhaitent ont soumis une contribution écrite aux coordinateurs pour structurer la discussion de la session du jour. Les coordinateurs ont également organisé 10 sessions en ligne avec plusieurs experts sur les thèmes suivants : visions stratégiques des pays voisins, guerre hybride et guerre de l'information, soutien médical militaire, IA et informatique quantique, cybersécurité, terrorisme en Belgique, opérations spéciales, renseignement, dissuasion nucléaire (avenir des traités et évolution) et armes sales, processus de planification du développement de l'OTAN et planification de la capacité de défense de l'UE et innovation et recherche menées par l'IRSD.

Le document suivant est une synthèse de toutes les discussions, des contributions écrites et des échanges de ces derniers mois.

Les membres du comité souscrivent tous, sans nécessairement soutenir toutes les idées émises, à l'orientation générale de ce rapport.

Résumé

- L'évolution de l'environnement sécuritaire exigera une plus grande implication et un plus grand engagement de la part de la Défense belge, pour lesquels elle n'est pas encore suffisamment préparée. Il est nécessaire de développer une culture stratégique plus proactive et anticipative en raison des incertitudes croissantes et des changements géopolitiques.
- La Défense belge doit pouvoir remplir ses cinq missions - préparation et résilience nationales, défense collective, projection de forces à l'étranger contribuant à la sécurité collective, diplomatie de défense et aide à la société belge - qui sont interconnectées avec les intérêts vitaux et stratégiques de la Belgique.
- La Belgique ne peut réduire davantage sa palette de capacités. La Défense belge doit être en mesure de jouer son rôle dans tous les domaines - terre, air, mer, espace, cyber et information. En dépit d'importantes acquisitions au cours de la législature précédente, nos capacités sont encore insuffisantes. De plus, les capacités doivent être rééquilibrées entre la sécurité collective et la défense collective du territoire.
- Afin de répondre aux exigences des missions et des capacités, il est urgent de recapitaliser le personnel. Il convient d'inverser la tendance à la baisse des effectifs et de s'orienter vers une intensification du recrutement et une diversité des profils.
- Le gouvernement actuel portera les dépenses de défense à 1,24 % du PIB de la période pré-COVID-19 et les gouvernements futurs devraient s'aligner sur la moyenne des membres européens non nucléaires de l'OTAN, moyenne qui excède déjà 1,7 %.
- Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre les missions, les capacités, le personnel et le budget.
- Une industrie dynamique de la sécurité et de la défense permettra à la Belgique de participer à des projets de recherche multilatéraux et à des initiatives en matière de capacités qui répondent aux besoins de la Défense.
- La Belgique doit démontrer à ses partenaires qu'elle assumera sa part du fardeau et acceptera les risques collectifs. Aux yeux de ses partenaires et alliés de l'OTAN et de l'UE, il serait inacceptable que la Belgique fasse cavalier seul.

1. Pourquoi mettre à jour la Vision 2030 des forces armées belges ?

Depuis la publication de la « Vision 2030 » en 2016, sur la base d'analyses réalisées en 2014 et 2015, les tensions internationales se sont accrues et le rythme des changements stratégiques s'est accéléré.

Les menaces étatiques et non étatiques mettent en péril la stabilité et la sécurité de notre pays et de nos alliés. Il est donc important d'évaluer les implications de ces tendances pour notre stratégie de défense nationale. Au niveau systémique, la coopération internationale a, dans une certaine mesure, été dépassée par la concurrence entre les grandes puissances, notamment entre la Chine, la Russie et les États-Unis. Cela a affaibli les organisations internationales et sapé le multilatéralisme en tant que principe d'organisation de l'ordre international. Sous l'administration Trump, les États-Unis se sont caractérisés par un repli sur soi, une montée du nationalisme et un retrait des organisations internationales.

Face à ce constat, la Chine et la Russie ont pu accroître leur influence, promouvoir l'autoritarisme et affaiblir la démocratie dans le monde, principalement par la subversion et la coercition. Cela a induit un affaiblissement des normes et règles internationales et du multilatéralisme, principes fondateurs de la politique belge, et une résurgence des guerres par procuration et des points de tension potentiels, notamment en Europe de l'Est, dans les mers de Chine orientale et méridionale, au Moyen-Orient et en Afrique. Ces facteurs d'instabilité sont aggravés par la superposition de la prolifération nucléaire et, plus largement, par l'arsenalisation des technologies avancées. D'autres tendances, telles que le changement climatique, l'insécurité alimentaire accrue et la déstabilisation de l'approvisionnement énergétique, la gestion difficile des flux migratoires et de la pression démographique, l'intensification de la criminalité transnationale organisée, la montée du populisme, du nationalisme et du terrorisme, exacerbent ces tensions et la volatilité générale. Le développement de nouvelles technologies non réglementées aggrave la situation, que ce soit par le biais de cyberattaques, de désinformation ou de la concurrence pour les ressources (y compris les ressources numériques du big data).

Face à ces facteurs d'instabilité, l'UE peine à développer une politique étrangère et de sécurité commune, malgré un voisinage de plus en plus instable (Biélorus, Ukraine, Syrie, Caucase, Méditerranée, Turquie, Pan-Sahel).

Il est essentiel d'éviter un vide stratégique qui interdirait à notre pays d'anticiper les phénomènes et les tendances et nous contraindrait à adopter des politiques réactives. Une telle situation entraînerait un affaiblissement général de nos institutions et une détérioration de la situation socio-économique, déjà mise à mal par la crise sanitaire actuelle.

Face à ces menaces plurielles, hétérogènes et pourtant interconnectées, les forces armées belges constituent l'un des principaux piliers de la stabilité et de la sécurité de l'État. Il est donc essentiel qu'elles demeurent pertinentes et résilientes. Les forces armées doivent donc accélérer la mise en œuvre de la vision 2030 et développer et intégrer de nouveaux domaines de capacités et de compétences, tels que la robotique, le cyber et l'IA afin de contribuer à la défense et à la sécurité collectives. Enfin, une condition préalable essentielle à la mise en œuvre de ces objectifs est une recapitalisation en personnel pour permettre l'exécution de différentes missions et tâches.

2. Intérêts vitaux et stratégiques

Les intérêts vitaux et stratégiques guident toute décision du gouvernement belge d'engager ses capacités de défense sur son territoire ou à l'étranger.

Intérêts vitaux

Les intérêts vitaux de la Belgique sont ceux qui garantissent l'existence même de notre société et de notre mode de vie. Lorsqu'ils sont menacés, ils déclenchent des réactions immédiates et énergiques. Dans notre démocratie, ces intérêts vitaux font partie du contrat social conclu entre la population et les autorités gouvernementales. Les intérêts suivants sont identifiés comme vitaux pour la Belgique : sécurité, souveraineté politique, prospérité sociale et économique.

Sécurité :

- ✓ La sécurité physique des habitants de la Belgique ;
- ✓ L'intégrité territoriale, y compris la zone économique exclusive (ZEE), l'espace aérien et le cyberspace ;
- ✓ La sécurité et l'indépendance des infrastructures critiques et des chaînes d'approvisionnement.

La souveraineté politique :

- ✓ L'indépendance politique et l'intégrité du processus démocratique ;
- ✓ Garantir les libertés et la dignité individuelles et collectives conformément à la Constitution ;
- ✓ Préservation de l'État de droit.

La prospérité sociale et économique :

- ✓ La capacité des Belges à jouir d'un niveau élevé de bien-être économique et social, à subvenir aux besoins de leur famille et de leurs proches et à pouvoir améliorer leur qualité de vie ;
- ✓ L'égalité des chances, sans distinction de sexe, de race ou d'orientation sexuelle ;
- ✓ La capacité du pays à assurer sa prospérité économique et à préserver une capacité de décision indépendante ;
- ✓ Sauvegarder l'accès aux ressources vitales, sécuriser les infrastructures et les domaines critiques, garantir que les investissements directs étrangers dans les secteurs stratégiques sont sûrs et ne présentent aucune menace pour la continuité desdits acteurs ;
- ✓ Maintenir les capacités et les possibilités d'innovation, de recherche scientifique et de R&D.

Intérêts stratégiques

Les intérêts stratégiques de la Belgique sont ceux qui permettent au pays d'assurer ses intérêts vitaux et de les sauvegarder. Sans être vitaux *en soi*, les intérêts stratégiques peuvent, s'ils sont menacés, avoir un impact direct sur la sauvegarde de notre intérêt vital. Il s'agit notamment de soutenir et de promouvoir le multilatéralisme et les alliances, de sécuriser notre voisinage direct, les SLOC ¹et de relever les défis transnationaux.

¹ Lignes de communication maritimes

Multilatéralisme et alliances :

La promotion et la défense d'un ordre international fondé sur des règles revêtent une importance stratégique pour la Belgique, afin de garantir un environnement international stable et sûr, propice à la sauvegarde de nos intérêts vitaux, notamment en raison du retour de la concurrence entre grandes puissances. Le multilatéralisme est un fondement de notre statut international, et les alliances garantissent notre inclusion et notre intégration dans le système international, ainsi que notre indépendance politique et la sécurité et la prospérité internationales. À cet égard, l'UE et l'OTAN sont des pierres angulaires de nos intérêts stratégiques : leur fonctionnement efficace est fondamental pour le fonctionnement et la sécurité de la Belgique. Dans l'UE, nous avons mis en commun des éléments clés de notre souveraineté politique et économique. Il s'agit de promouvoir et de garantir la consolidation et l'approfondissement de l'intégration européenne. L'OTAN garantit nos besoins fondamentaux en matière de sécurité et notre inclusion dans la plus grande alliance de défense. Tel est également le cas de notre adhésion et de nos engagements en faveur de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre de l'ONU, ainsi que de l'OSCE, deux tremplins vers la protection et la défense de nos intérêts.

Le voisinage immédiat :

Afin d'assurer un environnement stable et sûr pour notre indépendance politique, notre croissance économique et notre prospérité, il est essentiel de préserver la stabilité de notre voisinage immédiat et la libre circulation des marchandises vers nos côtes et nos ports. Il s'agit notamment de la stabilité et de la sécurité de la Manche et de la zone de l'Atlantique Nord, du flanc Est et de la région méditerranéenne (flanc Sud).

La Manche et la zone de l'Atlantique Nord sont essentielles pour garantir un accès sûr aux ressources naturelles et aux marchés pour nos produits. Sur le flanc oriental, la détérioration de la sécurité a un impact direct sur l'OTAN et l'UE, et donc sur la Belgique, principalement en raison de la déstabilisation continue de l'Ukraine par la Russie et de son comportement menaçant envers les États membres de l'UE et les alliés de l'OTAN. Sur le flanc sud, les rives de la Méditerranée, de l'Afrique du Nord au Proche et Moyen-Orient, sont très instables et peu sûres, ce qui induit des problèmes de sécurité traditionnels (présence militaire croissante des grandes puissances et des puissances régionales) ainsi que des défis de sécurité humaine (terrorisme, réfugiés, trafic d'êtres humains).

Lignes de communication :

Garantir la liberté de navigation, la sécurité des routes maritimes et l'ouverture du commerce mondial signifie que l'environnement maritime mondial doit être protégé des rivalités géostratégiques, de la piraterie et du crime organisé (par exemple en Méditerranée, dans le golfe de Guinée, en mer de Chine méridionale). La sécurisation des lignes de communication, afin qu'elles puissent fonctionner efficacement, ne se limite pas au domaine maritime, mais concerne également d'autres domaines (cyber, air, terre et espace).

Défis transnationaux :

Le changement climatique, la démographie et les migrations, les pandémies, la raréfaction des ressources et les technologies perturbatrices mettront notre environnement de sécurité en péril au cours des prochaines décennies. L'intersection de ces forces aura plus spécifiquement un impact substantiel sur notre environnement de sécurité. En tant que multiplicateurs de menaces, elles ont un impact sur nos intérêts vitaux et stratégiques. Elles peuvent constituer une menace directe pour notre mode de vie, notre économie et notre prospérité, mais également une menace indirecte en raison de leur effet aggravant sur les instabilités ou les tensions existantes. À cet égard, la gestion de ces forces et de leur impact est essentielle pour garantir les intérêts nationaux de la Belgique.

3. Missions

Notre politique de défense doit définir les missions dans lesquelles les forces armées belges s'engagent. Leur capacité à assumer différentes missions et tâches repose sur un noyau de force interne : un établissement de défense nationale doté de ressources suffisantes et fermement ancré dans la société belge. Le développement d'un tel établissement constitue le fondement à long terme de l'exécution de toutes les autres missions. Ces dernières vont du respect des engagements de défense collective de la Belgique et de la conduite d'opérations expéditionnaires soutenant la sécurité collective et/ou les objectifs nationaux à l'engagement dans la diplomatie de défense et au soutien des autorités civiles lorsqu'elles sont temporairement débordées en temps de crise.

Ces cinq missions protègent la population belge des menaces proches et lointaines. Le maintien de la force du noyau central est primordial : c'est l'établissement de la défense nationale qui fournit au gouvernement belge la capacité d'agir et de protéger les intérêts de tous les citoyens belges. Cette capacité se mesure en fin de compte à son aptitude à employer et à maintenir des forces dans tous les domaines géospatiaux, en s'appuyant sur un réservoir de ressources humaines et matérielles suffisant non seulement pour répondre aux exigences nationales, mais également pour assumer une part proportionnelle du fardeau dans un contexte OTAN et UE, afin d'être un État membre loyal et engagé.

Préparation nationale : établir la force, créer une société résiliente

La capacité d'action militaire ne se crée pas du jour au lendemain : elle se construit minutieusement à partir de divers paramètres. Au niveau national, cela requiert la capacité *d'analyser* l'environnement de sécurité, de *planifier* et de *commander* des opérations, de *décider* de l'emploi de la force - et de la *doter* des ressources nécessaires. En tant que tel, l'établissement de la défense nationale est essentiel pour maintenir le niveau de préparation nécessaire à l'exécution de toutes les autres missions et pour favoriser la résilience de la société dans son ensemble. Ces deux dimensions - préparation et résilience - sont intimement liées. La préparation militaire donne à la société les moyens d'absorber les chocs et de répondre à toute urgence. La résilience de la société repose donc dans une large mesure sur l'armée, qui constitue l'épine dorsale de la continuité du gouvernement. À l'inverse, l'état de préparation militaire repose sur le fait que les forces armées soient pleinement intégrées dans la société qu'elles sont censées défendre. Un niveau de préparation élevé nécessite un personnel suffisant, la sécurité d'approvisionnement en matériel, et un système de commandement et d'entraînement pour transformer les ressources humaines, matérielles et financières en capacités utilisables.

Maintenir l'état de préparation militaire national et permettre ainsi la résilience de la société est la mission fondamentale définie par notre politique de défense. C'est la mission qui garantit que tout gouvernement belge - que ce soit aujourd'hui ou dans une génération à venir - aura la capacité et la liberté d'agir quand il le souhaite. Sans cette base, aucune des autres missions ne peut être entreprise avec succès. Le système de renseignement militaire et l'état-major de la défense informent et permettent la prise de décision au sein du Conseil de sécurité nationale et du Conseil des ministres. La structure des forces, qui englobe tous les domaines géospatiaux, fournit aux décideurs les moyens d'agir lorsqu'ils sont sollicités. Dans le même temps, cet établissement de défense nationale contribue à l'emploi, à l'activité industrielle, à la recherche et au développement et à la résilience de la société. En étant pleinement intégrées dans la société, les forces armées peuvent générer les effectifs de personnel et garantir l'approvisionnement sécurisé en matériel dont elles ont besoin pour maintenir le degré de préparation approprié à toutes les autres missions.

La défense collective : dissuader et défendre

Après la guerre froide, la défense collective est passée au second plan et la Défense belge s'est progressivement orientée vers la sécurité collective, les opérations expéditionnaires en dehors du territoire de l'UE et de l'OTAN devenant la mission principale. Dans la pratique, la dissuasion et la défense collectives sont toujours restées vitales ; l'invasion russe de l'Ukraine n'a fait que le souligner.

Compte tenu de l'affirmation de la Russie et de la réorientation stratégique des États-Unis de l'Europe vers l'Asie, les États européens, dont la Belgique, doivent renforcer de manière significative leur contribution à la dissuasion et à la défense de l'OTAN. Les intérêts vitaux de sécurité de la Belgique sont ancrés dans le système de défense collective et en dépendent donc fondamentalement.

La défense collective est plus exigeante que la sécurité collective et doit donc faire l'objet de priorités en termes d'équipements, d'effectifs, de doctrine, de planification, de formation, de préparation et de stocks.

L'OTAN restera une organisation de défense collective fondée sur la dissuasion et la capacité de contrer une agression par tous les moyens possibles. La stratégie globale de l'OTAN repose sur une combinaison appropriée de capacités conventionnelles, nucléaires et de défense antimissile. Cela implique que la composante conventionnelle ne peut pas être réduite davantage sans accroître le degré déjà substantiel de dépendance à l'égard de la dissuasion nucléaire. En tout état de cause, le renforcement de la puissance de feu conventionnelle et des capacités hybrides des alliés européens sera essentiel pour maintenir une dissuasion crédible dans tous les scénarios possibles. De plus, il existe un besoin croissant d'une plus grande flexibilité et de la capacité de déployer des renforts dans des zones éloignées. La mobilité, la communication sécurisée et l'accès au ravitaillement sont des priorités.

La Belgique représente une des artères clés pour le renforcement et le soutien des forces de combat en Europe centrale et orientale en raison de la présence de plusieurs ports de la mer du Nord. Avec l'expansion de l'OTAN vers l'Est, les distances ont augmenté ; les lignes de démarcation sont floues ; un réseau de dépôts territoriaux n'existe plus et les stocks doivent être mobiles ; différentes logiques de confrontation sont combinées et couvrent des domaines très divers allant du domaine cognitif au domaine de la plus haute intensité à différents endroits. La vitesse de réaction et de prise de décision donne un avantage substantiel dans les cinq dimensions, mer, terre, air, espace et cyberspace. La présence avancée de l'OTAN le long du flanc oriental et la capacité de réagir avec souplesse à tous les scénarios imaginables - ce qui exige d'être prêt à « se battre ce soir » si nécessaire - sont essentielles. La Belgique doit assumer sa part du fardeau et du risque que cela implique si elle veut véritablement soutenir l'architecture de la sécurité européenne.

Projeter une force à l'étranger : contribuer à la sécurité collective

Les intérêts stratégiques de la Belgique comprennent un environnement international stable et fondé sur des règles ; elle doit donc continuer à contribuer également à la sécurité collective. Cela implique une participation active dans des opérations internationales de gestion de crise, des missions d'assistance des forces de sécurité, des opérations de soutien de la paix et, si nécessaire, des opérations de combat contre des adversaires qui menacent de déstabiliser l'ordre international.

La Belgique et les autres États européens doivent accroître leur capacité à faire face à toute crise dans leur périphérie, qui se situe sous le seuil de l'article 5 de l'OTAN. En cas de besoin, la Belgique et ses partenaires européens doivent être en mesure de lancer des opérations expéditionnaires autonomes afin d'éviter que les menaces pour la sécurité ne débordent sur l'UE, de fournir un soutien humanitaire aux États partenaires dans le besoin ou d'empêcher des puissances extérieures d'orienter les voisins de l'UE dans une direction contraire à sa sécurité.

Dans ce contexte, la coordination UE-OTAN est cruciale. En termes de développement des capacités, la Belgique peut renforcer, lorsque cela est possible, son dispositif de forces pour la défense collective par la

coopération et l'intégration avec d'autres pays, conformément aux cadres BENESAM² et CaMo³. Si le choix était fait de reconstruire une deuxième brigade mécanisée, par exemple, cela ne pourrait pas être fait de manière rentable sur une base purement nationale. L'investissement de la Belgique dans de nouvelles plateformes majeures pour toutes les composantes est une occasion de poursuivre l'intégration. En investissant dans ses forces armées et dans leur intégration avec les partenaires, la Belgique pourrait contribuer à certaines des composantes essentielles de la PESCO⁴ et jouer un rôle dans son développement futur.

Outre le renforcement de la capacité à mener des opérations autonomes dans le voisinage, l'UE devrait se concentrer sur la mise en place d'une solidarité et d'une dissuasion efficaces (et, si nécessaire, de représailles ou d'actions coercitives) dans les dimensions non militaires de l'art. 42.7 TUE.

La diplomatie de défense : pour interagir avec les partenaires en dehors du domaine opérationnel.

Notre réseau d'attachés de défense, notre représentation militaire au sein des différentes organisations internationales (OTAN, UE, OSCE et ONU) et la contribution de la Belgique aux états-majors militaires à différents niveaux permettent à la Défense belge de soutenir notre diplomatie nationale à l'étranger.

Des relations à long terme sont également développées en maintenant et en entretenant des partenariats étrangers pour aider et contribuer à un environnement sûr et sécurisé par le biais d'échanges militaires en matière d'éducation et de formation⁵ (l'Ecole royale militaire, le Collège de défense, les centres de formation spécialisés). Le développement d'activités supplémentaires, telles que les dialogues militaires, les programmes de partenariats militaires, l'assistance militaire et les exercices communs, est essentiel à une diplomatie de défense efficace. Ces collaborations et partenariats sont mutuellement bénéfiques non seulement pour la Belgique, mais également pour nos partenaires, notamment les pays voisins de la Belgique, en contribuant au développement du noyau d'une culture stratégique européenne renouvelée.

Aide à la société belge : soutenir et autonomiser les autorités civiles dans le besoin

La défense peut soutenir les autorités civiles sous la forme de ressources et de capacités si ces dernières sont *temporairement* débordées en cas de crise. À ce titre, les forces armées contribuent à l'effort collectif de solidarité pendant une *période limitée*.

Afin de pouvoir remplir ces nombreuses missions dans différents contextes (national, européen, OTAN et ONU), la Belgique doit continuer à investir dans les capacités de ses différentes composantes et dans la future dimension de cyber-influence.

² BENESAM : « Belgisch-Nederlandse Samenwerking » - « Accord de coopération Belgique-Pays-Bas » est le nom de la coopération navale belgo-néerlandaise.

³ CaMo : « Capacité motorisée » - Partenariat stratégique entre la Belgique et la France dans le cadre du projet de coopération « Capacité motorisée » (CaMo).

⁴ PESCO : Coopération structurée permanente

⁵ Par exemple, le Collège européen de sécurité et de défense, le Collège de défense de l'OTAN, l'École de l'OTAN, l'Oberammergau, le 4^e cycle des hautes études de sécurité et de défense (HSDS)...

4. Combinaison de capacités

La guerre change

Notre environnement de sécurité mondial et régional continuera d'évoluer au cours de la prochaine décennie. Nos forces armées belges seront donc confrontées à des défis persistants et simultanés dans les domaines physiques et non physiques. Il est nécessaire de développer une culture stratégique plus proactive et anticipative en raison des incertitudes croissantes et des changements géopolitiques.

Avec nos alliés et nos partenaires, nous devons être prêts à opérer sur l'ensemble du spectre des conflits. Les clés du succès sont la supériorité cognitive, la résilience, l'influence et la projection de puissance, la défense intégrée multi-domaines et le commandement inter-domaines. Nous devons également parvenir à une interopérabilité complète, ce qui est uniquement possible en mettant en place une architecture C4I⁶, qui permet aux commandants opérationnels de percevoir, de décider et d'agir plus judicieusement que l'adversaire, aujourd'hui et à l'avenir.

Une dissuasion et une défense conventionnelles efficaces exigent la capacité de mener une guerre de haute intensité. Cela implique d'améliorer l'intelligence et la puissance de feu de nos forces armées. Ces dernières ont actuellement une posture principalement expéditionnaire. Nous devons donc rééquilibrer nos efforts entre la défense collective du territoire et la projection de forces dans le cadre d'opérations expéditionnaires en réponse aux crises. En outre, dans chacun de nos engagements opérationnels, nous devons développer des capacités de guerre informatique et de l'information. Afin de contribuer efficacement aux opérations à l'étranger, il convient de disposer de la capacité de maintenir des unités importantes dans les opérations de manière permanente, tout au long de l'année. Pour que les contributions aux opérations en cours ne doivent pas être interrompues, des forces suffisamment importantes seront nécessaires. Ces dernières devront présenter un état de préparation élevé et offrir une profondeur accrue en termes de logistique. Cet objectif ne peut être atteint dans le cadre de l'enveloppe de personnel de 25 000 ETP qui avait été envisagée précédemment pour un environnement de sécurité plus bienveillant.

La Belgique ne peut pas réduire davantage sa palette de capacités et ses effectifs - elle est déjà hautement spécialisée et a été trop réduite. Le moment est venu d'élargir la palette et les effectifs, à la lumière des besoins de préparation nationale, de défense collective et de sécurité collective. La multiplication des synergies avec les autres pays de l'OTAN et de l'UE est indispensable, à commencer par le renforcement de nos partenariats avec nos voisins. Il s'agira non seulement de renforcer les partenariats existants (par exemple, entre la marine belge et les Pays-Bas, la CaMo avec la France, le C-SOCC⁷ avec les Pays-Bas et le Danemark), mais également d'en développer de nouveaux.

En dépit d'importantes acquisitions au cours de la législature précédente, nos capacités sont encore insuffisantes. Elles sont bien connues de nos alliés et ont été mises en évidence dans les processus de développement des capacités, tant à l'OTAN (NDPP⁸) qu'à l'UE (CARD⁹). Notre fiabilité et notre réputation en notre qualité de partenaire digne de confiance, en dépendent. En l'absence de tels investissements et de développement des capacités, les mesures instituées par nos alliés et partenaires comme moyen de pression pourraient viser notre pays - y compris dans son bien-être socio-économique.

⁶ C4I : Commandement, contrôle, communications, ordinateurs et renseignement.

⁷ C-SOCC : Composite Special Operations Component Command - combine les capacités nationales des trois nations participantes en un quartier général multinational déployable, spécifiquement conçu pour commander plusieurs groupes des forces d'opérations spéciales.

⁸ NDPP : NATO Defence Planning Process - Processus des plans de défense de l'OTAN.

⁹ CARD : Coordinated Annual Review on Defence - Examen annuel coordonné de la Défense.

Renseignements

Le renseignement est essentiel pour garantir que les ressources disponibles soient engagées de manière appropriée et efficace. Des capacités d'analyse et de collecte d'informations, tant humaines que techniques (signal, imagerie, intelligence artificielle, informatique quantique, exploitation et stockage du big data), sont nécessaires pour renforcer l'autonomie dans la prise de décision et la préparation aux crises ou aux conflits. À cette fin, nous devons garantir nos capacités ISR¹⁰.

De plus, un des atouts de la Belgique, mais également une de ses vulnérabilités, réside dans le fait que les principales institutions de l'Union européenne et de l'OTAN sont basées à Bruxelles. Afin de pérenniser notre position en tant qu'État hôte et de préserver le fonctionnement sécurisé de ces institutions, la Belgique doit renforcer les capacités TESSOC¹¹.

Terre

Notre composante terrestre est celle qui présente le plus de lacunes. Les partenaires de la Belgique au sein de l'OTAN attendent de notre pays une brigade motorisée pleinement opérationnelle, prête au combat, durable et déployable. Le projet CaMo¹² ne permet pas d'atteindre cet objectif. Nous manquons principalement d'appui-feu indirect et direct et de systèmes de défense aérienne tactique. De plus, la pleine réalisation de la brigade exige que tous les systèmes connexes (munitions, communications, guerre cyber-électronique, ISR tactique, logistique, etc.) soient disponibles. Pourtant, la composition actuelle de notre unique brigade ne correspond pas à celle d'une brigade d'infanterie motorisée classique combinée telle que définie par l'OTAN ou l'armée française. La CaMo offre des capacités importantes en matière d'opérations expéditionnaires et pourrait également être engagée dans une mission de défense collective en Europe si des systèmes de soutien adéquats sont acquis - y compris, mais sans s'y limiter, des capacités de pose de ponts.

À l'heure actuelle, la composante terrestre belge ne peut pas répondre aux objectifs croissants de capacité de l'OTAN qui résultent de la nécessité de pouvoir renforcer le flanc Est dans des scénarios de crise. Pour pallier ce manque, elle doit se développer, tant en termes d'unités que de personnel.

Cela nécessite :

- ✓ L'application continue de la *Vision stratégique de 2016* et de son plan de développement des capacités. Tel est notamment le cas pour ce qui concerne l'application du feu indirect (artillerie), mais également la défense aérienne basée au sol (GBAD)/les systèmes aériens sans pilote (C-UAS) et leurs capteurs associés.
- ✓ Envisager une participation potentielle de la Belgique au futur système principal de combat terrestre (MGCS) franco-allemand.

Les capacités d'opérations spéciales doivent être développées conformément à la *Vision stratégique de 2016*, notamment avec les indispensables moyens aériens des FOS (hélicoptères et aéronefs¹³V/STOL ; voir plus loin).

¹⁰ ISR : Intelligence, Surveillance and Reconnaissance - Renseignement, Surveillance et Reconnaissance.

¹¹ TESSOC : Terrorism, Espionage, Subversion, Sabotage and Organised Crime - Terrorisme, Espionnage, Subversion, Sabotage et Crime Organisé.

¹² CaMo : Capacité motorisée

¹³ VSTOL : Vertical or Short Take Off and Landing - Décollage et atterrissage verticaux ou courts.

Air

En ce qui concerne nos capacités aériennes pour les plates-formes de combat et de transport multirôles et de facilitateurs stratégiques, les acquisitions récentes ne couvrent que partiellement les besoins (34 x F-35, 7 x A400M, 1 x Airbus A330 MRTT¹⁴, 4 x MQ-9B).

Les capacités suivantes doivent être envisagées pour faire face aux opérations actuelles et futures :

- ✓ Contribuer à l'ALTBMD de l'OTAN¹⁵ par des capacités antibalistiques, en tenant compte des changements induits par les systèmes hypersoniques ;
- ✓ Acquérir la capacité d'engager des cibles sensibles au facteur temps en armant les drones MQ-9B¹⁶ ;
- ✓ Augmenter le petit nombre envisagé de 34 F-35 au moyen de plates-formes multirôles supplémentaires et de drones d'appui loyaux, de missiles air-air à très longue portée et de missiles de croisière.

En termes de capacité de réaction rapide, le régiment d'opérations spéciales manque cruellement de mobilité tactique aéromobile.

Nous manquons de moyens de défense aérienne basés au sol contre les missiles de croisière, hypersoniques et balistiques pour protéger nos organes gouvernementaux, nos infrastructures critiques, les centres de décision internationaux établis sur notre territoire, ainsi que les infrastructures destinées à faciliter l'arrivée de renforts et de marchandises d'outre-Atlantique ou d'outre-Manche. Il est crucial d'accroître nos capacités, car nos partenaires et alliés ne disposent pas de moyens de défense aérienne suffisants basés au sol et de défense aérienne aéroportée pour fournir un soutien et protéger notre population et notre territoire.

Mer

En ce qui concerne les capacités maritimes, des accords ont été conclus au cours de la législature précédente pour l'acquisition de deux ASWF (Anti-Submarine Warfare Frigate) et de six systèmes MCM (Mines Countermeasures vessels) pour la chasse aux mines.

En l'état actuel des choses, nous ne disposons pas des plates-formes nécessaires pour garantir une présence permanente en mer. Dans le cadre de la révision de la stratégie maritime de l'UE et compte tenu de l'importance de la liberté de navigation pour une économie ouverte comme la Belgique, il est essentiel de réévaluer les moyens nécessaires pour contribuer à nos responsabilités internationales et les assumer.

Cela permettrait à la Belgique de contribuer plus régulièrement à la présence permanente de l'UE dans les zones d'intérêt (Méditerranée, mer Rouge/Golfe d'Aden/Océan Indien, Détroit d'Ormuz/Golfe d'Oman, Golfe de Guinée) et de participer à la dissuasion et aux opérations de l'OTAN.

Médical

Notre capacité à fournir un soutien médical aux troupes déployées est limitée, de même que notre capacité d'intervention (hôpital militaire Reine Astrid - HMRA). Par conséquent, nous devons soit compter sur l'aide d'une autre nation, soit limiter le nombre d'opérations simultanées dans différentes zones. La Défense ne dispose pas de moyens d'évacuation protégés suffisants pour suivre les manœuvres terrestres ni de plates-formes aériennes pour le transport médical afin de garantir le respect des normes de l'OTAN et de l'UE¹⁷. D'autres capacités de soutien médical sont nécessaires, comme des laboratoires mobiles pour les opérations

¹⁴ MRTT : Multi-role Tanker Transport - aéronef multirôle de ravitaillement en vol et de transport

¹⁵ ALTBMD : Active Layered Theatre Ballistic Missile Defence - Défense active multicouches contre les missiles balistiques tactiques.

¹⁶ Étant télécommandés, ils ne pourront cibler ou lancer des armes de manière autonome. Par conséquent, l'armement du drone ne contredirait ni l'esprit ni la lettre de la résolution de 2018.

¹⁷ L'évacuation médicale stratégique telle que définie par l'OTAN reste une responsabilité nationale.

déployées dans des zones à haut risque, et une capacité de renseignement médical. La capacité à opérer dans des environnements contaminés par des agents CBRN constitue un élément clé de la résilience dans les missions de défense nationale et collective.

Cyber-influence

Des efforts importants doivent être consentis dans le domaine du cyberspace et de la guerre de l'information afin de satisfaire tant à nos missions nationales qu'à celles de défense et de sécurité collectives. Nous recommandons de développer un commandement de cyber-influence pour soutenir nos opérations militaires ainsi que notre résilience nationale. La nature multidimensionnelle du cyberspace exige le couplage des domaines du cyberspace et de l'information/influence, ainsi que la coopération et la coordination au niveau national. Les opérations dans le cyberspace national doivent être complétées par des opérations dans le cyberspace déployé et à distance. Cela nécessitera le recrutement d'un nombre suffisant de techniciens, d'analystes, de personnel spécialisé dans ce domaine. La veille technologique sur les technologies émergentes et les innovations doit être mise en œuvre et intégrée aux processus de passation de marchés dans des procédures administratives simplifiées. L'amélioration de ces capacités renforcera également les capacités de l'UE et de l'OTAN, et améliorera l'état de préparation aux opérations conjointes et combinées, tant au niveau national qu'international.

La capacité cybernétique comprendra également les opérations d'influence et la guerre de l'information (IO/IW). Il s'agit d'identifier la menace, de la contrer, de la combattre ou d'influencer nos adversaires, y compris ceux qui disposent de stratégies de guerre de l'information solides et efficaces et d'une approche pangouvernementale des opérations d'information (notamment la Russie, la Chine et l'Iran).

Le commandement de la cyber-influence devrait être établi sur la base d'un benchmarking qui se traduirait par une étude continue impliquant l'analyse et l'adaptation des modes d'organisation des partenaires et alliés afin d'améliorer les performances.

Espace

La Défense devrait obtenir et garantir l'accès à des services spatiaux résilients et sûrs (communications par satellite, ISR basé dans l'espace, PNT¹⁸) soutenus par du personnel qualifié et des programmes de recherche et développement. La Défense contribuera à la sécurité¹⁹ et à la résilience des biens spatiaux nationaux et alliés en développant ses fonctions nationales et internationales en termes de connaissance²⁰ du domaine spatial et de gestion du trafic spatial.

Innovation technique et anticipation

La mise au point de systèmes d'armes avancés implique des développements technologiques rapides, qui auront un impact sur la Défense et doivent être suivis de près et en permanence. L'anticipation et les investissements technologiques seront essentiels pour garantir notre sécurité et notre succès. Des investissements réguliers dans la RT&D sont nécessaires, ainsi qu'une capacité proactive à rendre opérationnels et à industrialiser les résultats de la recherche scientifique fondamentale et appliquée. La robotique, l'IA et l'informatique quantique vont s'inviter dans la guerre et l'accélérer. Combinées au Big Data

¹⁸ PNT : Positioning, Navigation and Timing - Positionnement, navigation et timing

¹⁹ Par exemple, le développement de services cybernétiques pour l'espace en synergie avec le centre d'excellence cybernétique de l'ESA à Redu, les services de surveillance des microsattellites, etc.

²⁰ Cela peut se présenter sous différentes formes : contribution à des organisations internationales ou à des capacités mises en commun, développement de services ou de capteurs de météorologie spatiale, capacité nationale autonome de niche, etc.

et aux capacités analytiques avancées, ces technologies amélioreront considérablement les systèmes C4ISTAR²¹.

De plus, des investissements dans les technologies et les énergies vertes seront nécessaires pour relever les défis environnementaux et diminuer notre empreinte logistique, afin d'encourager la réduction de la consommation d'énergie, la réduction du nombre de convois de ravitaillement ou le recyclage, entre autres.

Externalisation

Afin de préserver leur capacité opérationnelle, les États doivent privatiser certaines fonctions. Si l'externalisation partielle de domaines tels que la restauration, la sécurité des installations et l'entretien du matériel sur le territoire belge ne semble pas problématique, une externalisation plus poussée, notamment sur les théâtres d'opération, pourrait poser des problèmes majeurs. À cet égard, la Belgique pourrait également réfléchir à l'élaboration d'un cadre juridique permettant la réquisition de matériel et d'infrastructures privés en cas d'urgence grave.

En conclusion, la Belgique doit démontrer à ses partenaires qu'elle assumera sa part du fardeau et du risque collectif. Les nouvelles menaces auxquelles nous sommes confrontés impliquent une combinaison de dissuasion et de projection de forces, avec des capacités interopérables. La Belgique a donc besoin d'une boîte à outils de défense adaptée dans tous les domaines opérationnels, qui offre un large éventail de capacités de combat, les moyens d'appui et les capacités nécessaires pour garantir l'autonomie de décision du gouvernement et plusieurs options qui lui permettront d'apporter une démonstration concrète de sa solidarité avec nos partenaires, proportionnellement à notre taille et à nos moyens.

Cette boîte à outils devrait être flexible et déployable, disponible à court terme (préparation renforcée), avec suffisamment d'unités certifiées prêtes au combat qui peuvent être déployées sans longue préparation pour la défense et la sécurité collectives. La boîte à outils doit également être dimensionnée en fonction de nos obligations internationales, plus particulièrement les engagements liés à la directive politique convenue dans le cadre de l'OTAN (à savoir la réalisation des objectifs répartis du NDPP) et de la coopération structurelle permanente de l'UE (à savoir les objectifs de 20 % de dépenses d'investissement dans la défense et de 2 % de R&T en matière de défense).

Pour faciliter les acquisitions de capacités futures, nous devons investir dans l'analyse prospective stratégique à un niveau structurel en créant une cellule prospective.

Enfin, la liberté d'action devrait être garantie aux gouvernements belges successifs afin qu'ils puissent contribuer de manière significative aux opérations ou aux scénarios qui leur conviennent.

²¹ C4ISTAR : Command, Control, Communications, Computer, Intelligence, Surveillance, Targeting Acquisition and Reconnaissance - Commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance, ciblage, acquisition et reconnaissance.

5. Personnel

Un des principaux défis pour la Défense à l'horizon 2030 réside dans la recapitalisation en personnel en raison d'une diminution des effectifs, induite tant par le départ à la retraite de près de la moitié des effectifs actuels que par l'attrition. Cela doit être compensé par une augmentation du recrutement, y compris à des niveaux qui dépassent l'effectif total actuel, mais également par des efforts pour retenir son personnel. En dépit des mesures existantes, la réduction rapide du personnel s'accompagne d'une perte importante de connaissances, d'expérience et de savoir-faire. Cette situation induit une pression croissante sur le personnel restant. Les efforts visant à accroître sa motivation, mais également à développer sa créativité, son empathie et sa capacité d'adaptation tout en garantissant sa diversité, sont autant de piliers essentiels lorsqu'il s'agit de développer et de conserver une main-d'œuvre performante. Il convient donc de mieux prendre en compte les aspirations du personnel militaire et civil tout au long de leur carrière, même s'il s'agit d'une question politique qui dépasse la stricte gestion des RH. Comme développé dans la Vision stratégique de 2016, une politique du personnel plus flexible sera nécessaire pour répondre aux besoins de l'organisation et aux attentes de son personnel. La gestion des carrières devrait être plus souple et s'appuyer sur l'expertise militaire et civile en matière de GRH.

Quatre axes transversaux doivent constituer les lignes directrices de notre stratégie en matière de personnel :

Proximité

Afin d'être attractive et proche de ses citoyens, la Défense belge doit rester étroitement liée à sa société, et ce, pour conserver une base de soutien sociétal, mais également pour promouvoir les opportunités de carrière dans ses rangs.

Afin de permettre une croissance durable de la structure des forces, la Défense belge devrait offrir une présence régionale équilibrée, garantissant ainsi un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour ses membres. L'extension des *quartiers régionaux du futur* à l'ensemble des districts de la Défense devrait permettre à la Défense de retrouver une place dans le tissu socio-économique local et de faire partie intégrante du renouveau socio-économique post-COVID-19. Cette proximité devrait permettre à la Défense, en tant qu'acteur socialement responsable, d'accroître la résilience sociétale, indispensable dans l'environnement sécuritaire actuel et projeté. Les changements sociétaux et l'évolution des configurations familiales nécessitent de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, y compris pour le personnel en poste à l'étranger. Compte tenu des changements induits par la crise COVID-19, les autorités hiérarchiques devraient encourager et soutenir de nouveaux modèles de travail.

Ouverture

La Défense devrait explorer les possibilités de partenariats avec les secteurs privé et public qui apportent une valeur ajoutée, afin d'assurer une plus grande flexibilité pour son personnel, en particulier pour les NEET (*Not in Education, Employment or Training*), mais également pour les emplois et les compétences qui sont très demandés dans le secteur de la Défense ainsi que dans la société en général. Le rôle joué par les réservistes à cet égard est un avantage considérable, notamment en ce qui concerne les compétences de niche ou en cas de crise. L'augmentation de la taille de la force de réserve est nécessaire pour l'efficacité organisationnelle et pour le renforcement de la base sociétale de la Défense, mais également pour faire face aux défis de sécurité actuels et futurs. À cette fin, le statut de la réserve devrait être rendu plus attrayant et plus souple et permettre d'engager les réservistes dans des missions opérationnelles. Les réservistes devraient pouvoir combiner leur statut avec un autre emploi de manière plus souple et modulaire. Des capacités spécifiques (cyber, techniciens, mécaniciens, personnel médico-technique et profils logistiques) devraient être acquises en augmentant le recours aux prestataires de services civils (par le biais de la sélection). La diversification pourrait également prendre la forme d'une réserve civile non déployable et

spécifiquement formée pour ce travail. Des études supplémentaires menées par l'état-major de la Défense seront nécessaires pour exploiter cette voie de diversification du personnel.

Diversité

En tenant compte de la réalité des opérations actuelles et en considérant la variété des profils au sein de l'organisation, la Défense doit s'efforcer d'offrir un environnement de travail où règnent le respect et l'appréciation des différences. Elle doit donc poursuivre l'objectif de renforcer le développement d'une culture organisationnelle positive et inclusive afin d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qui reflète la diversité de notre société, à tous les niveaux hiérarchiques. Un personnel diversifié reflétera mieux la société multiculturelle de la Belgique ; il améliorera également son efficacité opérationnelle dans des environnements complexes. Une plus grande diversité du personnel devrait être atteinte par un recrutement accru des groupes sous-représentés, en particulier les femmes et les minorités ethniques, et les membres de la communauté LGBTQIA+.

Complémentarité entre le personnel militaire et civil

La défense devrait contribuer à la mobilité sociale et donc renforcer son rôle sociétal, améliorant ainsi sa relation avec la société qu'elle sert et augmentant ses possibilités de recrutement. Offrir une première expérience professionnelle aux jeunes sans emploi et aux NEET, participer aux campagnes fédérales et régionales visant à stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières liées aux STEM (*sciences, technologies, ingénierie et mathématiques*), continuer à organiser un troisième niveau d'enseignement secondaire qualifiant préparant aux emplois dans le secteur de la sécurité et réévaluer les effets et l'attrait du concept *d'emploi à vie* ne sont que quelques exemples des efforts importants qui doivent être déployés dans ce domaine. Par ailleurs, l'amélioration de l'attractivité des carrières au sein de la Défense devrait également favoriser sa compétitivité sur le marché du travail. Le déficit de l'organisation dans plusieurs compétences (par exemple, les techniciens dans toutes les composantes, le personnel médical spécialisé, les fantassins et les femmes) nécessitera des mesures spéciales de recrutement et de rétention.

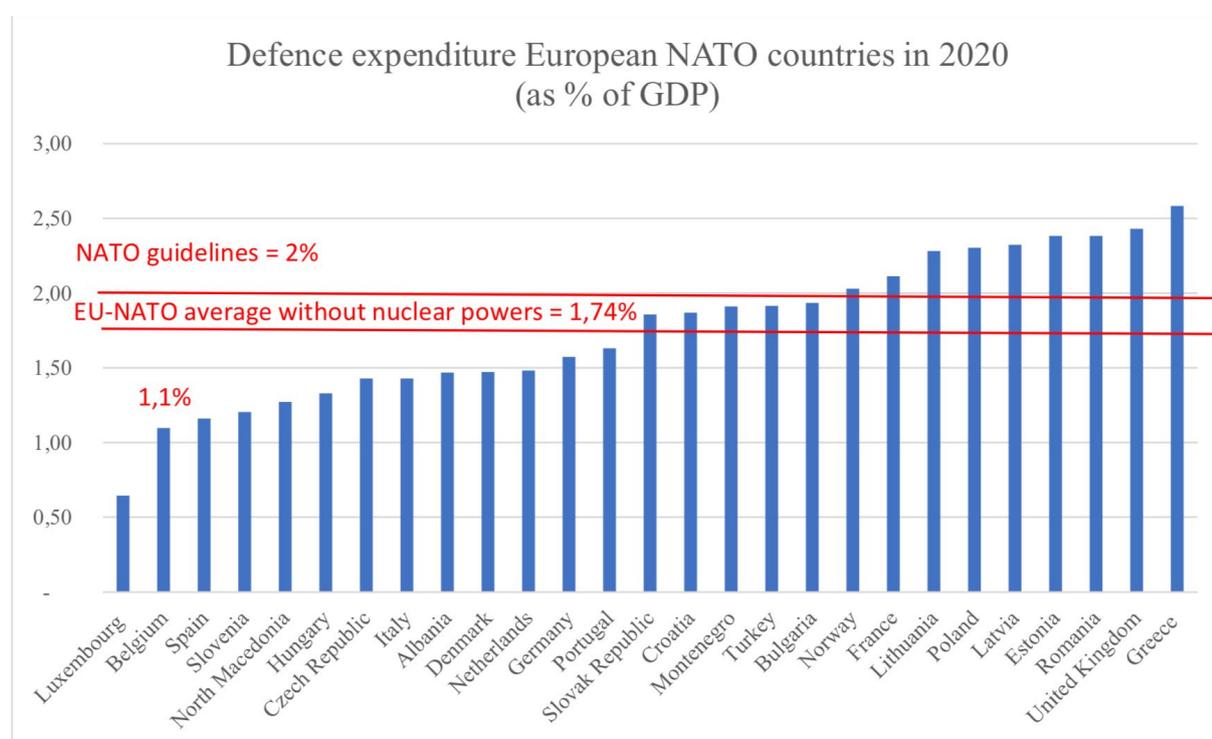
Outre le personnel militaire, le rôle du personnel civil devrait être renforcé pour les tâches qui ne nécessitent pas d'expertise militaire spécifique. Les civils apportent une expertise spécialisée à la Défense, au niveau tant des capacités opérationnelles que des services de soutien. La continuité et la complémentarité de l'organisation peuvent être améliorées en affectant des civils à des fonctions spécifiques, principalement dans les domaines de l'éducation, du personnel, du budget, de la cybernétique et du juridique, en apportant une expertise spécialisée et en fournissant des services de supervision de l'approvisionnement et de gestion du soutien. Les forces armées des pays voisins comptent environ 20% de personnel civil²², tandis qu'il plafonne à 5% au sein de la Défense belge (1540 ETP en janvier 2021). Il est indispensable de mettre l'accent sur le recrutement de personnel civil pour atteindre le seuil de 15% du personnel civil d'ici 2024 et des niveaux similaires à ceux des partenaires à l'horizon 2030. La création d'un statut spécifique pour les civils et son alignement éventuel sur les statuts et salaires actuels des militaires améliorerait également l'attractivité et la rétention des civils. Cinq valeurs communes uniront le personnel civil et militaire autour de leur métier : professionnalisme, respect, intégrité, courage et confiance. L'apprentissage et l'appropriation de ces valeurs prépareront le personnel de la Défense à exécuter ses missions dans un environnement culturellement de plus en plus complexe, tant en Belgique qu'à l'étranger.

²² Groupe de travail STO HFM-226 de l'OTAN, Intégration et collaboration du personnel civil et militaire dans les organisations de défense, rapport technique STO, mars 2018, 456 p.

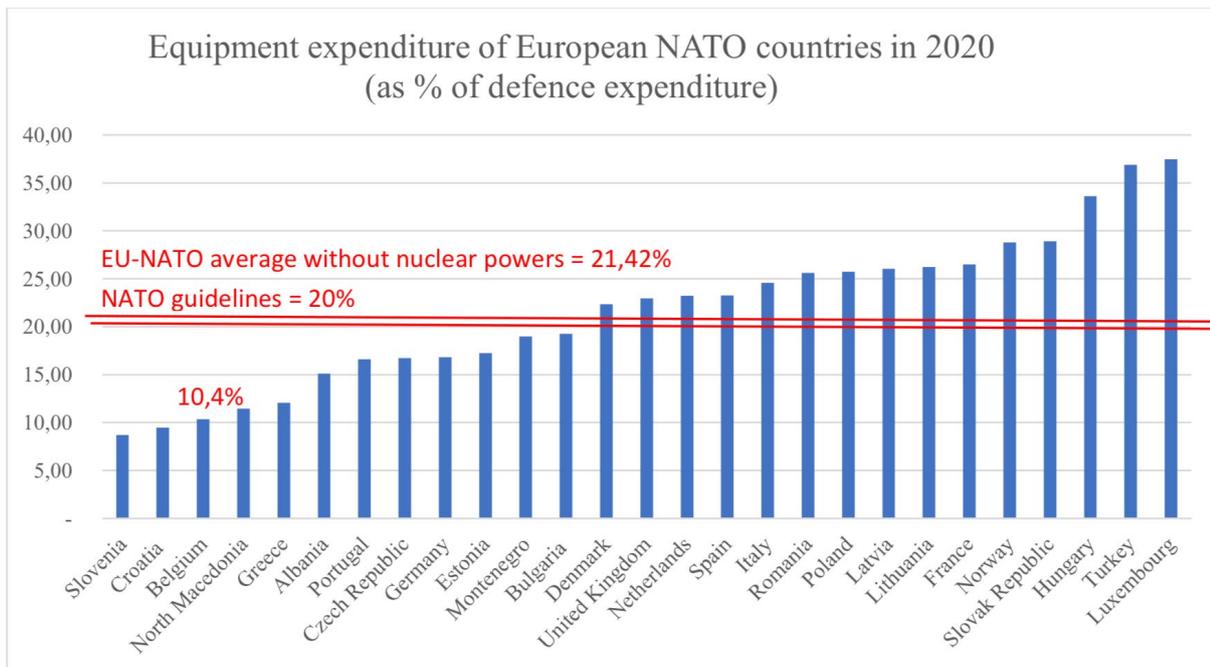
6. Capacité budgétaire

Exprimé en euros constants, notre budget de la Défense a diminué en moyenne de 1,26 % par an entre 1981 et 2019. Conformément à la note de politique générale de notre ministre de la Défense, l'objectif est de porter nos dépenses de défense à 1,24 % du PIB pré-COVID-19. Alors que les coupes budgétaires gouvernementales actuelles ont un impact sur la Défense (en 2021, le budget diminuera de 0,89%), cette augmentation du pouvoir d'achat sera essentielle si nous voulons continuer à accomplir nos tâches principales et si nous voulons rester un partenaire fiable pour nos alliés. Maintenir notre budget en adéquation avec nos missions et nos tâches sera le principal défi.

La référence utilisée dans la Vision stratégique de 2016 pour les dépenses de défense de la Belgique, soit 1,3 % du PIB d'ici 2030, était la moyenne des membres européens non nucléaires de l'OTAN, mais, comme l'illustre le graphique 1, cette moyenne a déjà dépassé 1,7 %. Étant donné que les dépenses de défense de la Belgique ne représentent qu'un peu plus de 1 % du PIB, la trajectoire de croissance de la Belgique devra donc être réévaluée, afin de garantir que la Belgique puisse conserver sa pertinence militaire et rester en phase avec nos alliés européens.



Dans le même temps, le pourcentage du PIB est, dans une certaine mesure, une mesure arbitraire, en particulier à une époque où le PIB a diminué à la suite de la crise du COVID-19. Le véritable objectif devrait être de garantir un financement suffisant pour atteindre les objectifs de capacité attribués à la Belgique et d'utiliser cette capacité, chaque fois que nécessaire, pour rester un partenaire crédible. Nous recommandons une référence qui désigne un minimum de 20 % des dépenses totales de défense pour l'achat d'équipements militaires afin de combler les lacunes en matière de capacités stratégiques (conformément aux directives de l'OTAN sur la déployabilité et la durabilité et aux engagements du PESCO). Comme l'illustre le graphique 2, la Belgique obtient des résultats nettement inférieurs à ceux de la majorité des alliés de l'OTAN.



Note : les chiffres sont des estimations

Enfin, notre budget de défense n'est pas le seul critère. Nous devrions également nous comparer à nos alliés européens en termes de rapport entre la taille de nos forces armées et la taille de la population - et cela démontre que nous sommes passés sous le seuil.

7. Défense - Stratégie de Recherche et développement - Industrie

Innovant, local et contribuant à la réduction du déficit de la balance commerciale, le secteur de l'industrie de la défense (Belgian Security & Defence Industry - BSDI) est un atout pour l'économie belge (avec 15 400 emplois directs), mais également pour la Défense belge et la contribution du pays à l'autonomie stratégique européenne. La Défense belge soutient historiquement l'industrie par la protection de son potentiel économique, scientifique et industriel contre l'ingérence étrangère et l'espionnage industriel. L'évolution des menaces, en particulier dans le domaine cybernétique, nécessite de redynamiser cette mission, y compris dans la prévention des menaces auxquelles les dirigeants sont confrontés à l'étranger.

La Défense belge coopère déjà avec l'industrie sur une variété de sujets, y compris la recherche et les essais. Elle collabore également avec le Service public fédéral Économie, direction aéronautique-défense, et soutient les Régions engagées dans des processus d'exportation. Outre ces rôles existants qui doivent être maintenus, d'autres mesures pourraient être prises.

La direction de la Défense devrait jouer un rôle de premier plan dans le schéma de partenariat « à triple hélice » en coordonnant les marchés publics de la défense belge avec les acteurs industriels et les institutions de recherche concernés. Ce schéma doit être mis en œuvre par le biais de prévisions claires des besoins de la Belgique en matière de défense à court et à long terme et par le biais d'une définition claire des KETA (Key Enabling Technological Defence and Security Applications). En 2016, le document « Les intérêts belges dans le domaine de la politique de défense et de sécurité », avalisé par le Conseil des ministres, soulignait que la possession d'une base industrielle de défense nationale servait l'intérêt national de la Belgique (afin de maîtriser les dépendances que les partenariats multinationaux entraînent pour la prise de décision belge). Toutefois, ce document définissait les KETA de manière restrictive (à savoir : les (sous-)systèmes de défense, le C4I, les matériaux avancés, les simulateurs d'entraînement de la défense et les applications de cyberdéfense). Elles devraient être élargies dans le cadre d'une stratégie fédérale en matière de technologies de défense et de sécurité, qui pourrait inclure l'IA, la cryptologie et la protection des données, les systèmes spatiaux militaires (participation aux lanceurs, aux satellites, conformément à la politique spatiale nationale), l'optronique, la robotique/la cobotique et toute technologie susceptible d'être à l'origine de capacités militaires ou d'en changer la donne, y compris celles qui peuvent avoir un impact sur les applications doubles. Les KETA ne sont qu'un aspect des ESI (Essential Security Interests). En outre, la Défense devrait identifier la manière selon laquelle et le domaine dans lequel elle souhaite s'appuyer sur la production et le MRO (Maintenance, Réparation et Révision) de l'industrie de la défense belge pour soutenir les forces armées dans des scénarios de crise, dans lesquels la disponibilité assurée de l'équipement est très probablement critique et ainsi garantir une sécurité d'approvisionnement assurée.

De plus, la Défense peut contribuer à l'intégration de l'industrie belge dans les programmes internationaux, notamment européens, et non seulement ceux dans lesquels la Belgique est engagée, mais également ceux dans lesquels la technologie industrielle belge peut conférer un avantage à l'Europe et servir à renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). La Défense peut apporter son aide en pesant de tout son poids au niveau politique pour garantir que la voix de l'industrie soit entendue dans les processus internationaux de planification industrielle. Dans la mesure du possible, la Défense devrait également soutenir les entreprises belges, les consortiums européens avec l'adhésion de la Belgique ou la participation de la Base industrielle et technologique de défense belge (BITD) et de la BITDE à des programmes internationaux si cela contribue à l'ESI, qui implique tant une sécurité d'approvisionnement assurée qu'une autonomie technologique au niveau national et européen.

La Défense est un client industriel. Pour l'avenir, la Belgique devrait, en fonction de ses besoins militaires et des normes requises, encourager les investissements et les achats dans les programmes européens.

La Belgique doit également identifier les domaines dans lesquels elle souhaite contribuer, notamment dans le cadre de la PESCO et du Fonds européen de défense (FED). Le FED permettra de cofinancer des projets de collaboration pour le développement de capacités militaires. En restant actives au sein de PESCO, en mettant en œuvre le cadre d'octroi du statut d'éligibilité à nos entreprises et en démontrant la solidarité de la Belgique

sous la forme de ses engagements dans le cadre du Plan national de mise en œuvre (PNM), nos entreprises auront l'occasion de bénéficier de ce cofinancement.

Une industrie dynamique de la sécurité et de la défense permettra à la Belgique de participer à des projets de recherche multilatéraux et à des initiatives en matière de capacités, qui répondent aux besoins de la Défense. Toutefois, la structure complexe de l'État belge impose à tous les gouvernements et entités belges de collaborer sur un pied d'égalité et de mettre au point les mécanismes nécessaires pour protéger, consolider et développer le potentiel industriel et scientifique du pays. La Défense devra collaborer avec les Régions belges dans ce domaine, afin de travailler ensemble pour renforcer la sécurité économique de l'État fédéral dans son ensemble. Cela implique une expansion significative du budget de la R&T de la défense pour atteindre 2% des dépenses de défense.

L'Institut Royal Supérieur de la Défense a un rôle clé à jouer pour permettre à la R&T de la défense de prospérer en fonction des objectifs nationaux de la BITD. En collaboration avec le réseau des universités belges, il encouragera une culture de l'innovation dans les technologies avancées et l'analyse de la défense.

Enfin, une coopération renforcée doit être encouragée dans le domaine STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) entre la Défense, le secteur industriel et l'enseignement supérieur afin de fournir un personnel suffisant dans les domaines de l'informatique, de la robotique, de la cybersécurité, des données, de l'intelligence artificielle, de la physique quantique...

Conclusion

Au cours des dernières décennies, les forces armées belges ont été trop souvent oubliées par les politiques de l'État, afin de favoriser d'autres secteurs. Pourtant, l'érosion de la sécurité internationale au cours de la dernière décennie appelle à rétablir la position de la Défense au centre des politiques gouvernementales.

Bien que cela demeure une de ses premières missions, la Défense belge ne se limite pas à assurer la sécurité de notre territoire et de nos libertés constitutionnelles ; elle constitue également un élément clé de la politique extérieure et de la position internationale de la Belgique, dans la mesure où elle agit comme un facilitateur de l'action extérieure de la Belgique, comme un instrument des engagements multilatéraux de notre pays et comme une force socio-économique importante sur la scène intérieure du pays. La crédibilité de notre pays, tant au niveau national qu'à l'étranger, dépend des capacités, de la volonté d'agir et de jouer notre rôle. Pour rester cohérents, nos engagements multilatéraux doivent s'appuyer sur des capacités crédibles. Ne pas assumer notre juste part en matière de défense aura un impact sur nos relations globales avec nos partenaires de l'UE et de l'OTAN, tout comme dans les dossiers économiques et politiques.

Au-delà de notre fiabilité en tant que partenaire et allié, notre armée doit être reconnue, dans sa dimension nationale, comme une force socio-économique qui emploie des dizaines de milliers d'individus ; elle est un vecteur de mobilité sociale, d'intégration et de diversité. Pour remplir ce rôle, il convient de réaffirmer le rôle social de l'armée et garantir son actualité, notamment en améliorant le bien-être et la préparation du personnel, par exemple grâce à des infrastructures modernes.

Une capacité crédible repose sur trois éléments : personnel - budget - équipement. Pour garantir la précision et la fiabilité de nos forces armées, la Défense doit être parfaitement adaptée à l'environnement sécuritaire international de notre pays. Cela nécessite une évaluation, un suivi et une adaptation continus à cet environnement, la capacité, non seulement d'agir en temps utile et de manière flexible, mais également, le cas échéant, d'anticiper et d'accroître notre préparation et notre résilience.

La Défense doit être pleinement intégrée dans la société belge, en jouant le rôle important qu'elle est censée jouer, et doit participer à la prospérité sociale et économique de notre pays en association avec le monde industriel et universitaire.

En effet, la protection de notre population, la défense de nos intérêts vitaux et stratégiques et la contribution à une architecture de sécurité multilatérale fondée sur des normes internationales et respectant les droits de l'homme, sont des éléments clés du contrat social entre les autorités de l'État et la population. Il s'agit d'une assurance pour un environnement sûr et sécurisé, qui est nécessaire pour assurer notre bien-être et notre prospérité.

Mise à jour de la vision stratégique 2030 : Recommandations



Source photo : DG StratCom

Editeur responsable : Ludivine Dedonder, Ministre de la Défense

Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles



www.defence-institute.be

